

Par ailleurs, le 18 octobre, sur la recommandation de la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires), l'Assemblée a autorisé le secrétaire général à ouvrir un crédit de \$18,200,000 pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) du premier janvier au 30 juin 1964 et elle a donné son approbation à une formule nouvelle pour répartir des frais de \$15,000,000 entre les États membres, le solde de \$3,200,000 devant être payé par le Gouvernement congolais (Léopoldville).

L'Assemblée a pris acte le 6 novembre des bilans financiers et des comptes de l'Organisation pour l'exercice 1962; elle a aussi pris connaissance d'un rapport du Comité des commissaires aux comptes et elle a approuvé sans discussion les nominations que lui recommandait la Cinquième Commission pour pourvoir aux vacances dans les différents conseils et tribunaux administratifs. L'Assemblée a en outre approuvé à l'unanimité, le 11 novembre, les résolutions relatives aux effets des radiations ionisantes, à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée.

#### **Amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale**

Le 30 octobre 1962, l'Assemblée a décidé de référer l'article soumis par la Tunisie à ce sujet à un Comité spécial formé du président de la dix-septième session de l'Assemblée, Muhammad Zafrulla Khan (qui en serait le directeur), des treize vice-présidents de l'Assemblée (les représentants en chef des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Colombie, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Guinée, Haïti, Jordanie, Madagascar, Roumanie et URSS), des trois anciens présidents de l'Assemblée qui dirigeaient la délégation de leur pays à cette session: Victor Andres Belaunde, du Pérou, Frederick H. Boland, d'Irlande, et Luis Padilla Nervo, du Mexique, de même que du chef de la délégation de la Tunisie.

L'Assemblée, dans sa Résolution 1845 (17) du 19 décembre 1962, a prolongé le mandat du Comité et lui a demandé de soumettre au secrétaire général, avant le 31 mai 1963, un rapport accompagné de recommandations ou de suggestions sur les façons d'améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale, rapport qui pourrait être communiqué par la suite aux États membres.

Le rapport recommande une série de mesures pour que l'Assemblée puisse s'acquitter de sa tâche d'une façon rapide et efficace, y compris une meilleure utilisation des sous-commissions et des groupes de travail pour traiter en détail les points de l'ordre du jour après l'énoncé général des principaux points de vue. Il propose aussi l'essai de machines électroniques pour le vote pendant un an ou deux dans une ou plusieurs salles de conférence. D'autres suggestions portent sur l'établissement de calendriers des travaux de chaque commission et sur le rôle de coordination du Bureau. Enfin certaines recommandations portent sur l'organisation des sessions et la marche des débats.

Dans ses commentaires sur le rapport du 18 juillet, la Commission consultative pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que lorsque